[redacted]

From: Thibaut Lefavrais[redacted]
Sent: 08 June 2011 11:23
To: Euro-Ombudsman
Subject: [EOWEB] Consultation publique sur le projet de déclaration des principes du service public pour les fonctionnaires de l'Union européenne

Sender

Sender Thibaut Lefavrais[redacted]
Date Wednesday, June 8, 2011 11:23:03 AM CEST

Vos informations

Partie 1 - Information sur l'expéditeur

MÉDIATEUR EUROPÉEN
08 JUIN 2011
ARRIVÉ LE

First name Thibaut
Surname Lefavrais
E-mail address [redacted]
Language fr - français

Part 2 - Data

Subject Consultation publique sur le projet de déclaration des principes du service public pour les fonctionnaires de l'Union européenne

Monsieur le Médiateur,

Je m'adresse à vous concernant la consultation publique sur le sujet en objet.

Je ne perçois pas l'intérêt et la motivation d'une telle déclaration. Les principes de service public énoncés dans ce texte se retrouvent déjà dans le statut du personnel, le code de bonne conduite administrative et le règlement financier, textes publics accessibles à tous citoyens de l'Union et que les fonctionnaires et autres agents des Institutions européennes sont tenus de respecter.
L'usage regrettable du conditionnel laisse d'autre part à penser que les fonctionnaires ne respecteraient pas ces principes, ce qui est une allégation outrageante à l'égard des fonctionnaires, et pas uniquement européens. Si certains fonctionnaires ne respectent pas les règles de conduite (il y en a sûrement, mais probablement pas plus que dans d'autres secteurs), des sanctions existent.

Content Je ne peux malheureusement interpréter l'apparition de cette consultation que par le climat actuel d'euroscepticisme fort et d'attaques généralisées contre les services publics. Et je regrette que vous vous associiez à ce populisme ambiant.

La situation socio-economique actuelle demande au contraire plus de solidarités et d'interventions publiques coordonnées, que les fonctionnaires, à tous niveaux, sont en mesure d'accompagner, par leur sens du service public, de l'intérêt général, leur indépendance et leur éthique.

Un médiateur devrait faciliter la communication, établir une relation saine entre différentes parties. Je crains que votre démarche n'ait pour résultat au contraire que d'entretenir une vision faussée (mais si simple) d'un "service public inutile et à dégraisser" au sein des autres citoyens de l'Union. Est-ce là votre but ? Je ne l'espère pas.

Bien à vous,

Thibaut Lefavrais

08-06-2011/Ref.:11/08046